

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
800 Burrard Street, 2nd Floor  
800, rue Burrard, 2e étage  
Vancouver, BC V6Z 0B9  
Bid Fax: (604) 775-7526

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Front End Loader	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T7054-130016/A	<b>Date</b> 2013-10-01
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T7054-130016	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VAN-532-7094	
<b>File No. - N° de dossier</b> VAN-3-36133 (532)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-11-12</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Daylight Saving Time PDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Takasaki, Alan H.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> van532
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (604) 775-7605 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (604) 775-7526
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> TC - Penticton Airport, 300 Airport Road, Penticton, BC V2A 8X1	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
800 Burrard Street, 12th Floor  
800, rue Burrard, 12e étage  
Vancouver, BC V6Z 0B9

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Garantie

### **Liste des annexes**

- Annexe **A**    Besoin  
Annexe **B**    Base de paiement;

### **FORMULAIRES**

FORMULAIRE A - Formulaire du soumissionnaire

FORMULAIRE B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze(15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **5. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copy papier)

Section III : Attestations (1 copy papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences.

La soumission technique doivent traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique comprend ce qui suit:

- a. **Formulaire de présentation des soumissions:** Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise – approvisionnement, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

- b. **Justification à l'appui de la conformité technique** : Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe B, la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme tout compris, en devises canadiennes, dans chacune des cases à remplir des tableaux d'établissement des prix.

**Prix non indiqués:** On demande aux soumissionnaires d'entrer «0,00\$» pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant «0,00\$» aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien «0,00\$». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

### **1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- 
- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
  - b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 1.1 Évaluation technique

### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Les exigences **techniques** obligatoires sont décrites dans Annexe A

## 1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

Le total de l'évaluation financière se fonde sur total cumulatif des tableaux B.1 et B.2 de l'annexe B.

## 2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

## 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

## 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative la scurit.

### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir et livrer une chargeuse frontale, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les \_\_\_\_\_ semaines à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

La livraison doit être effectuée au plus tard le 29 mars 2014.

#### 4.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### 4.3 Clause du *Guide des CCUA D0018C (2007-11-30)*, Livraison et déchargement

### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Alan Takasaki  
 Titre : Supply Specialist  
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
 Direction générale des approvisionnements, Vancouver  
 Adresse : 219-800 Burrard Street, Vancouver, BC  
 Téléphone : (604) 775-7605 Télécopieur : (604)775-7526  
 Courriel : al.takasaki@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 5.2 Chargé de projet (à remplir après l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
 Titre : \_\_\_\_\_  
 Organisation : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu

technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe B selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2008--5-12), Limite de prix

### 6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA*, H1000C (2008--5-12) Paiement unique.

## 7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 8 Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25)- biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## 11. Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

## 12. Garantie

### 12.1 Garantie - Entrepreneur responsable de tous les frais

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit:

2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T7054-130016/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36133

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T7054-130016

---

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

---

## ANNEXE « A » BESOIN

### CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS

#### 1. MARQUES ET MODÈLES ACCEPTABLES

- a. Fournir et livrer à l'aéroport de Penticton (CYF) une chargeuse frontale sur roues à moteur unique, ainsi que les accessoires spécifiés aux présentes;
- b. " L'appareil " ou la " Machine " fait référence à une chargeuse frontale sur roues.

#### 2. SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

##### a. Exigences des normes

- Le ou les appareils fournis dans le cadre de cette spécification doivent être neufs et avoir été acceptés par l'industrie, ayant été fabriqués et vendus en nombre suffisant dans le commerce;
- b. Le moteur doit avoir une puissance nette d'au moins 195 chevaux;
  - c. L'appareil doit être muni d'un système de raccordement rapide Craig Quick Key;
  - d. L'empattement de l'appareil doit être d'au moins 120 pouces;
  - e. La hauteur au sommet de la cabine ne doit pas dépasser 12 pieds;
  - f. La garde au sol de l'appareil doit être d'au moins 14 pouces;
  - g. La largeur extérieure aux pneus de l'appareil ne doit pas être inférieure à 100 pouces pour la stabilité latérale quand l'appareil est équipé au moins de pneus radiaux à crampons à neige 20.5R25 L2;
  - h. Le poids brut du véhicule (PBV) doit être d'au moins 30 000 livres. Le PBV doit comprendre les lubrifiants, le liquide de refroidissement, un réservoir de carburant plein, une benne chargeuse avec arête coupante boulonnée, une cabine de sécurité et des pneus radiaux à crampons à neige 20.5R25 L2;
  - i. L'appareil doit pouvoir être entretenu par un concessionnaire local situé à 25 km ou moins de l'aéroport de Penticton, et qui offre un service complet et une couverture de garantie et hors garantie;
  - j. L'appareil doit comprendre toutes les caractéristiques standard du modèle et de l'année qui ne sont pas indiquées dans cette spécification;
  - k. L'appareil doit être équipé d'ailes avant et arrière;
  - l. L'appareil doit être équipé de contrepoids arrière.

#### 3. MOTEUR

- a. Le moteur doit être conforme aux normes sur les niveaux actuels d'émission de gaz d'échappement de Niveau III, ou les dépasser;
- b. Le moteur doit avoir une puissance nette d'au moins 195 chevaux;
- c. Le moteur doit être un moteur diesel six cylindres à quatre temps, entièrement équipé;
- d. Le moteur doit être suralimenté par turbocompresseur et à refroidissement intermédiaire air/air;
- e. Le moteur doit être équipé d'un système électrique de 24 volts pour le démarrage et le fonctionnement, avec un alternateur d'au moins 65 ampères. Un adaptateur de 12 volts doit être installé pour permettre l'utilisation de radios et de feux rotatifs;

- f. Le moteur doit être muni d'un interrupteur général électrique;
- g. L'épurateur d'air doit être de type sec à filtre à air double, avec un indicateur de service;
- h. Les filtres à air du moteur doivent être amovibles sans utiliser d'outils;
- i. L'entrepreneur doit inclure un liquide de refroidissement/antigel à durée prolongée avec une protection minimale de - 40° F. Le liquide de refroidissement doit être conforme aux spécifications du fabricant du moteur, ou les dépasser;
- j. L'appareil doit être équipé d'un système de refroidissement à inversion de débit qui aspire l'air de l'arrière de l'appareil et le refoule sur les côtés et sur le dessus de l'enceinte du moteur;
- k. L'appareil doit être équipé d'un radiateur de liquide de refroidissement du moteur, alimenté par une source électrique externe de 110 volts;
- l. Les intervalles de vidange d'huile du moteur doivent être de 500 heures;
- m. Deux (2) batteries de 12 volts et de 700 ICEDF à service intense et sans maintenance doivent être fournies avec la garantie suggérée du fabricant;
- n. La chargeuse doit comprendre un blindage de carter.

#### **4. TRANSMISSION / GROUPE PROPULSEUR**

- a. La transmission doit être automatique avec entraînement de convertisseur de couple de conception hydrostatique;
- b. La transmission doit avoir au moins quatre rapports en marche avant et trois rapports en marche arrière;
- c. La transmission doit avoir un embrayage manuel pour les rapports en marche avant;
- d. L'opérateur doit pouvoir choisir le rapport le plus élevé auquel la transmission changera automatiquement;
- e. La marche avant/arrière doit être contrôlée de manière électronique;
- f. La transmission doit avoir un mode point mort;
- g. L'appareil doit être muni d'une transmission à glissement limité ou à verrouillage du différentiel;
- h. La transmission finale doit être de conception planétaire;
- i. L'appareil doit être muni d'un système d'anti-patinage à l'accélération sur les essieux avant et arrière;
- j. L'angle total d'oscillation arrière doit être d'au moins 24°;
- k. L'appareil doit être muni d'un blindage du carter de la transmission.

#### **5. FREINS**

- a. Les freins doivent être de type à disque hydraulique humide;
- b. Les freins doivent être refroidis à l'huile;
- c. Les freins doivent être protégés contre l'eau, la boue et la poussière;
- d. L'appareil doit être équipé de systèmes indépendants pour l'avant et l'arrière, qui assurent un freinage efficace en cas de dysfonctionnement partiel du système;
- e. Les freins doivent être conformes aux règlements actuels de l'OSHA, y compris les exigences relatives aux freins primaires, secondaires et de stationnement.

#### **6. CIRCUIT HYDRAULIQUE (CH)**

- a. Le circuit hydraulique doit être entièrement filtré et complètement scellé;

- 
- b. La ou les pompes doivent être de taille suffisante et d'une conception qui optimisent la puissance disponible de l'appareil;
  - c. Le CH doit être équipé de commandes manœuvrées par l'opérateur pour le levage, l'inclinaison et les circuits hydrauliques auxiliaires avec détentes;
  - d. Le CH doit être muni d'une direction à détecteur de charge, offrant une direction en douceur et utilisant seulement la puissance requise, assurant des mouvements directionnels en douceur et une sécurité de l'utilisation;
  - e. La soupape de sûreté hydraulique doit être réglée à au moins 3 000 lb/po2.
  - f. Le circuit hydraulique de direction doit être indépendant des circuits hydrauliques des accessoires;
  - g. La chargeuse doit être munie d'un positionneur de benne automatique et d'un sélecteur de levage réglable;
  - h. Une prise en charge hydraulique doit être incluse pour vérifier la pression dans les accessoires hydrauliques et les positions de direction;
  - i. Les intervalles d'entretien de l'huile hydraulique doivent être de 1 000 heures;
  - j. Les raccords d'accouplement hydrauliques rapides des outils à la chargeuse doivent être facilement accessibles et un bras de verrouillage doit être fourni;
  - k. Le CH doit être compatible avec les liquides hydrauliques courants.

## 7. CABINE / POSTE DE L'OPÉRATEUR

- a. Cabine doit comprendre un système intégrale de protection en cas de retournement (cabine de sécurité) et il est insonorisée, conforme aux règlements actuels de l'OSHA;
- b. La cabine doit comprendre un radiateur et un dégivreur;
- c. La cabine doit être climatisée;
- d. La cabine doit avoir des fenêtres avec verre de sécurité;
- e. Les fenêtres latérales doivent s'ouvrir complètement;
- f. Un pare-soleil doit être inclus;
- g. L'appareil doit être équipé d'un système d'avertissement à niveaux multiples qui signale les dysfonctionnements de l'appareil et de ses composants;
- h. Les accessoires doivent être contrôlés par une manette à levier unique ou de type à double levier;
- i. Les changements de direction doivent être commandés par un levier de commande unique, monté sur la colonne de direction;
- j. La cabine doit comprendre une instrumentation complète, y compris un compteur horaire;
- k. Les commandes du volant et de la transmission doivent être réglables en un seul appareil (volant inclinable).
- l. Les sièges doivent être à suspension pneumatique et recouverts de tissu, réglables en avant et en arrière, avec un support lombaire et des accoudoirs réglables;
- m. Les sièges doivent avoir des ceintures de sécurité d'opérateur;
- n. La cabine doit être munie d'essuie-glace et de lave-glace à l'avant et à l'arrière, avec au moins un balayage intermittent de l'essuie-glace avant; intermittent capable
- o. La cabine doit avoir des rétroviseurs intérieurs et extérieurs;
- p. La cabine doit avoir un plafonnier intérieur;

- q. L'appareil doit être équipé d'un système d'avertissement sonore qui se fasse entendre quand la transmission est embrayée et quand le frein de stationnement est serré;
- r. La cabine doit avoir quatre projecteurs de travail à l'avant et deux à l'arrière, et deux feux d'arrêt et deux feux rouges arrière;
- s. L'appareil doit être équipé de clignotants de direction;
- t. La cabine doit avoir un phare à DÉL monté sur le toit. La fréquence de clignotement doit être entre 60 et 90 éclats à la minute;
- u. L'appareil doit être équipé d'une alarme de recul;
- v. L'appareil doit avoir des pédales montées sur le plancher pour un meilleur confort de l'opérateur;
- w. L'appareil doit avoir des tapis de plancher en caoutchouc;
- x. L'appareil doit être équipé d'un système de réglage de la suspension qui puisse fonctionner en mode marche, arrêt ou automatique;
- y. L'appareil doit être équipé d'un avertisseur sonore.

## 8. TRINGLERIE DE LA CHARGEUSE / BENNE

- a. Les bras de levage de la chargeuse doivent être fabriqués d'une plaque massive avec indicateur de niveau de la benne;
- b. Les bras de levage de la chargeuse doivent avoir deux vérins à double action;
- c. Les bras de levage de la chargeuse doivent avoir un ou deux vérins d'inclinaison de la benne à double action;
- d. Les vérins doivent avoir des bielles chromées;
- e. Les bras de levage de la chargeuse doivent être équipés d'un raccordement rapide hydraulique Craig Quick Key qui corresponde au modèle QKMO 721 existant, n° de série 98013104;
- f. La capacité de la benne doit être d'au moins 3,0 verges cubes;
- g. La benne de la chargeuse doit avoir un bord pré-foré pour des arêtes coupantes boulonnées, et doit être munie d'une rehausse arrière intégrale;
- h. La benne de la chargeuse doit avoir une largeur minimale de 100 pouces;
- i. La benne de la chargeuse doit être équipée d'œillets de levage à service intense.

## 9. RENDEMENT

- a. L'effort d'arrachement SAE minimal doit être de 22 050 livres-force;
- b. La charge de basculement droit SAE doit être d'au moins 22 000 livres;
- c. La charge de basculement en inclinaison complète SAE à 40° doit être d'au moins 20 500 livres.

## 10. CAPACITÉ DE REMPLISSAGE

- a. Le réservoir de carburant doit avoir une capacité minimale de 45 gallons impériaux;
- b. Le réservoir d'huile hydraulique doit avoir une capacité minimale de 20 gallons impériaux, et sa taille doit être suffisante pour alimenter les pompes hydrauliques et tous les circuits.

## 11. PNEUS

- a. Les pneus doivent être des Michelin X Snowplus radiaux 20.5 R25 L2 à boue et neige pour chargeuse ou " l'équivalent ".

## 12. DIVERS

- a. L'entrepreneur doit fournir tous les manuels du propriétaire et d'utilisation avec l'appareil;
- b. L'entrepreneur doit fournir une vidéo de formation de l'opérateur avec l'appareil;
- c. L'entrepreneur doit fournir les garanties d'usine;
- d. Le concessionnaire responsable de l'exécution des réparations requises couvertes par la garantie:

le nom : \_\_\_\_\_

le lieu/l'adresse : \_\_\_\_\_

le numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter si des réparations non couvertes sont nécessaires sur appel:

le nom : \_\_\_\_\_

le numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

- e. Des schémas des circuits hydrauliques et électriques doivent être fournis avec l'appareil;
- f. L'appareil doit être peint de couleur orange du matériel;
- g. L'entrepreneur doit fournir la formation d'opérateur standard à la livraison.

## 13. MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE QUI DOIT ÊTRE FOURNI

- a. Un jeu de crochets pleins pour raccord rapide;
- b. Une benne tous usages 4-en-1 de 3 verges cubes avec dents et fixation pour un système de raccord rapide;
- c. Une benne à neige de 6 verges cubes complète avec fixation pour un système de raccord rapide;
- d. Une lame réversible à pousser la neige de 15 pieds, complète avec fixation pour un système de raccord rapide;
- e. Une fixation pour élévateur à fourches capable de lever 1 tonne, complet avec fixation pour un système de raccord rapide.

## 14. SYSTÈME DE GRAISSAGE AUTOMATIQUE

- a. L'matériel doit être fourni avec un système de graissage automatique GROENVELD CPL ou un " équivalent ", de type embarqué, dans lequel l'ensemble réservoir et pompe soit monté dans un espace pratique pour le remplissage, et soit protégé contre les éléments;
- b. Le système de graissage automatique doit être raccordé à tous les points de lubrification, sauf les arbres d'entraînement et les autres pièces rotatives semblables;

Solicitation No. - N° de l'invitation

T7054-130016/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36133

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T7054-130016

- 
- c. Les ensembles réservoir et pompe doivent être montés dans un endroit pratique pour le remplissage et doivent être protégés contre les éléments.

**ANNEXE « B »  
BASE DE PAIEMENT**

**Prix d'une chargeuse frontale :**

Le prix doit être le prix plafond de lot ferme tout compris pour tous les frais relatifs au matériel, à la main-d'oeuvre, à la formation sur place, aux déplacements, aux frais de subsistance, de livraison et de déchargement, des tâches et des taxes applicables pour une chargeuse frontale avec tous les divers articles et l'équipement nécessaire afin de répondre aux spécifications obligatoires précisées à l'annexe A.

Tout autre coût non indiqué aux présentes mais qui est nécessaire afin de répondre à ce besoin doit être compris dans les prix plafonds de lot fermes.

**Tableau B.1**

N° d'article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix plafond de lot ferme
1	Chargeuse frontale	1	lot	\$

Fournir le prix s'il n'est pas déjà compris dans l'article n° 1.

2	Garantie d'un an (article 12 du contrat)	1	lot	\$
<b>Sous-total 1</b>				\$

**Tableau B.2**

	Biens/services facultatifs	Prix unitaire
3	Deuxième période d'une année supplémentaire - garantie (article 12 du contrat)	\$
4	Troisième période d'une année supplémentaire - garantie (article 12 du contrat)	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

T7054-130016/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T7054-130016

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36133

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## FORMULAIRES

### Formulaire A- FORMULAIRES DU SOUMISSIONNAIRE

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
<b>Dénomination sociale du soumissionnaire</b>		
<b>Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)</b>	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	N° de téléphone	
	N° de télécopieur	
Courriel		
<b>Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)</b> [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]		
<b>Compétence du contrat</b> : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)		

<b>Signature du représentant autorisé du soumissionnaire</b>	
--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation

T7054-130016/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T7054-130016

File No. - N° du dossier

VAN-3-36133

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformité technique**

Le formulaire est joint à la fin de la présente DP.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T7054-130016/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T7054-130016

File No. - N° du dossier

VAN-3-36133

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**NOTE TO BIDDERS:** Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

**AVIS AUX FOURNISSEURS:** Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

-----  
**Bid Receiving**  
**Public Works & Government Services Canada**  
**2nd FLOOR - 800 BURRARD STREET**  
**VANCOUVER BC V6Z 0B9**

**Solicitation No. : T7054-130016/A**

**Solicitation Closes at : 2:00 PM PT**  
**on : November 12, 2013**

-----  
**Réception des soumissions**  
**Travaux publics et services gouvernementaux Canada**  
**800 rue Burrard, 2e étage**  
**Vancouver (C.-B) V6Z 0B9**

**N° de l'invitation : T7054-130016/A**

**La réception des soumissions prend fin le : novembre 12, 2013**  
**à : 14:00 PT**

-----

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
<b>1. MARQUES ET MODÈLES ACCEPTABLES</b>			
a. Fournir et livrer à l'aéroport de Penticton (CYF) une chargeuse frontale sur roues à moteur unique, ainsi que les accessoires spécifiés ci-dessous.			Préciser la marque et le modèle de l'appareil qui sera proposé. Marque : Modèle :
b. « L'appareil » ou la « Machine » fait référence à une chargeuse frontale sur roues.			
<b>2. SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES</b>			
a. Exigences des normes Le ou les appareils fournis dans le cadre de cette spécification doivent être neufs et avoir été acceptés par l'industrie, ayant été fabriqués et vendus en nombre suffisant dans le commerce.			Le soumissionnaire doit fournir une liste des lieux dont les responsables ont acheté l'équipement proposé. Ils doivent fournir le nom de l'entreprise et le nom de la personne qui a acheté la chargeuse frontale proposée, ainsi que son numéro de téléphone et son adresse électronique.
b. Le moteur doit avoir une puissance nette d'au moins 195 chevaux.			Préciser l'état :
c. L'appareil doit être muni d'un système de raccordement rapide Craig Quick Key.			
d. L'empattement de l'appareil doit être d'au moins 120 pouces.			Préciser l'état :
e. La hauteur au sommet de la cabine ne doit pas dépasser 12 pieds.			Préciser l'état :
f. La garde au sol de l'appareil doit être d'au moins 14 pouces.			Préciser l'état :
g. La largeur extérieure aux pneus de l'appareil ne doit pas être inférieure à 100 pouces pour la stabilité latérale quand l'appareil est équipé au moins de pneus radiaux à crampons à neige 20.5R25 L2.			Préciser l'état :

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
h. Le poids brut du véhicule (PBV) doit être d'au moins 30 000 livres. Le PBV doit comprendre les lubrifiants, le liquide de refroidissement, un réservoir de carburant plein, une benne chargeuse avec arête coupante boulonnée, une cabine de sécurité et des pneus radiaux à crampons à neige 20.5R25 L2			Préciser l'état :
i. L'appareil doit pouvoir être entretenu par un concessionnaire situé à 25 km ou moins de l'aéroport de Penticton, et qui offre un service complet et une couverture de garantie et hors garantie.			Fournir le nom et l'adresse d'un concessionnaire local.
j. L'appareil doit comprendre toutes les caractéristiques standard du modèle et de l'année qui ne sont pas indiquées dans cette spécification.			
k. L'appareil doit être équipé d'ailes avant et arrière.			
l. L'appareil doit être équipé de contrepoids arrière.			
<b>3. MOTEUR</b>			
a. Le moteur doit être conforme aux normes sur les niveaux actuels d'émission de gaz d'échappement de Niveau III, ou les dépasser.			Préciser l'état :
b. Le moteur doit avoir une puissance nette d'au moins 195 chevaux.			Préciser l'état :
c. Le moteur doit être un moteur diesel six cylindres à quatre temps, entièrement équipé.			
d. Le moteur doit être suralimenté par turbocompresseur et à refroidissement intermédiaire air/air.			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
e. Le moteur doit être équipé d'un système électrique de 24 volts pour le démarrage et le fonctionnement, avec un alternateur d'au moins 65 ampères. Un adaptateur de 12 volts doit être installé pour permettre l'utilisation de radios et de feux rotatifs.			
f. Le moteur doit être muni d'un interrupteur général électrique.			
g. L'épurateur d'air doit être de type sec à filtre à air double, avec un indicateur de service.			
h. Les filtres à air du moteur doivent être amovibles sans utiliser d'outils.			
i. L'entrepreneur doit inclure un liquide de refroidissement/antigel à durée prolongée avec une protection minimale de - 40° F. Le liquide de refroidissement doit être conforme aux spécifications du fabricant du moteur, ou les dépasser.			
j. L'appareil doit être équipé d'un système de refroidissement à inversion de débit qui aspire l'air de l'arrière de l'appareil et le refoule sur les côtés et sur le dessus de l'enceinte du moteur.			
k. L'appareil doit être équipé d'un radiateur de liquide de refroidissement du moteur, alimenté par une source électrique externe de 110 volts.			
l. Les intervalles de vidange d'huile du moteur doivent être de 500 heures.			
m. Deux (2) batteries de 12 volts et de 700 ICEDF à service intense et sans maintenance doivent être fournies avec la garantie suggérée du fabricant.			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
n. La chargeuse doit comprendre un blindage de carter.			
<b>4. TRANSMISSION / GROUPE PROPULSEUR</b>			
a. La transmission doit être automatique avec entraînement de convertisseur de couple de conception hydrostatique.			Préciser la conception de la transmission proposée :
b. La transmission doit avoir au moins quatre rapports en marche avant et trois rapports en marche arrière.			Préciser l'état :
c. La transmission doit avoir un embrayage manuel pour les rapports en marche avant.			
d. L'opérateur doit pouvoir choisir le rapport le plus élevé auquel la transmission changera automatiquement.			
e. La marche avant/arrière doit être contrôlée de manière électronique.			
f. La transmission doit avoir un mode point mort.			
g. L'appareil doit être muni d'une transmission à glissement limité ou à verrouillage du différentiel.			
h. La transmission finale doit être de conception planétaire.			
i. L'appareil doit être muni d'un système d'anti-patinage à l'accélération sur les essieux avant et arrière.			
j. L'angle total d'oscillation arrière doit être d'au moins 24°.			Préciser l'état :
k. L'appareil doit être muni d'un blindage du carter de la transmission.			
<b>5. FREINS</b>			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
a. Les freins doivent être de type à disque hydraulique humide.			
b. Les freins doivent être refroidis à l'huile.			
c. Les freins doivent être protégés contre l'eau, la boue et la poussière.			
d. L'appareil doit être équipé de systèmes indépendants pour l'avant et l'arrière, qui assurent un freinage efficace en cas de dysfonctionnement partiel du système.			
e. Les freins doivent être conformes aux règlements actuels de l'OSHA, y compris les exigences relatives aux freins primaires, secondaires et de stationnement.			
<b>6. CIRCUIT HYDRAULIQUE (CH)</b>			
a. Le circuit hydraulique doit être entièrement filtré et complètement scellé.			
b. La ou les pompes doivent être de taille suffisante et d'une conception qui optimisent la puissance disponible de l'appareil.			
c. Le CH doit être équipé de commandes manœuvrées par l'opérateur pour le levage, l'inclinaison et les circuits hydrauliques auxiliaires avec détentes.			
d. Le CH doit être muni d'une direction à détecteur de charge, offrant une direction en douceur et utilisant seulement la puissance requise, assurant des mouvements directionnels en douceur et une sécurité de l'utilisation.			
e. La soupape de sûreté hydraulique doit être réglée à au moins 3 000 lb/po <sup>2</sup> .			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
f. Le circuit hydraulique de direction doit être indépendant des circuits hydrauliques des accessoires.			
g. La chargeuse doit être munie d'un positionneur de benne automatique et d'un sélecteur de levage réglable.			
h. Une prise en charge hydraulique doit être incluse pour vérifier la pression dans les accessoires hydrauliques et les positions de direction.			
i. Les intervalles d'entretien de l'huile hydraulique doivent être de 1 000 heures.			
j. Les raccords d'accouplement hydrauliques rapides des outils à la chargeuse doivent être facilement accessibles et un bras de verrouillage doit être fourni.			
k. Le CH doit être compatible avec les liquides hydrauliques courants.			
<b>7. CABINE / POSTE DE L'OPÉRATEUR</b>			
a. Cabine doit comprendre un système intégrale de protection en cas de retournement (cabine de sécurité) et il est insonorisée, conforme aux règlements actuels			
b. La cabine doit comprendre un radiateur et un dégivreur.			
c. La cabine doit être climatisée.			
d. La cabine doit avoir des fenêtres avec verre de sécurité.			
e. Les fenêtres latérales doivent s'ouvrir complètement.			
f. Un pare-soleil doit être inclus.			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
g. L'appareil doit être équipé d'un système d'avertissement à niveaux multiples qui signale les dysfonctionnements de l'appareil et de ses composants.			
h. Les accessoires doivent être contrôlés par une manette à levier unique ou de type à double levier.			
i. Les changements de direction doivent être commandés par un levier de commande unique, monté sur la colonne de direction.			
j. La cabine doit comprendre une instrumentation complète, y compris un compteur horaire.			
k. Les commandes du volant et de la transmission doivent être réglables en un seul appareil (volant inclinable).			
l. Les sièges doivent être à suspension pneumatique et recouverts de tissu, réglables en avant et en arrière, avec un support lombaire et des accoudoirs réglables.			
m. Les sièges doivent avoir des ceintures de sécurité d'opérateur.			
n. La cabine doit être munie d'essuie-glace et de lave-glace à l'avant et à l'arrière, avec au moins un balayage intermittent de l'essuie-glace avant.			
o. La cabine doit avoir des rétroviseurs intérieurs et extérieurs.			
p. La cabine doit avoir un plafonnier intérieur.			
q. L'appareil doit être équipé d'un système d'avertissement sonore qui se fasse entendre quand la transmission est embrayée et quand le frein de stationnement est serré.			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
r. La cabine doit avoir quatre projecteurs de travail à l'avant et deux à l'arrière, et deux feux d'arrêt et deux feux rouges arrière.			
s. L'appareil doit être équipé de clignotants de direction.			
t. Fournir un phare à DÉL monté sur le toit. La fréquence de clignotement doit être entre 60 et 90 éclats à la minute.			Préciser la marque et le modèle de l'appareil qui sera proposé.
u. L'appareil doit être équipé d'une alarme de recul.			
v. L'appareil doit avoir des pédales montées sur le plancher pour un meilleur confort de l'opérateur.			
w. L'appareil doit avoir des tapis de plancher en caoutchouc.			
x. L'appareil doit être équipé d'un système de réglage de la suspension qui puisse fonctionner en mode marche, arrêt ou automatique.			
y. L'appareil doit être équipé d'un avertisseur sonore.			
<b>8. TRINGLERIE DE LA CHARGEUSE / BENNE</b>			
a. Les bras de levage de la chargeuse doivent être fabriqués d'une plaque massive avec indicateur de niveau de la benne.			
b. Les bras de levage de la chargeuse doivent avoir deux vérins à double action.			Préciser :
c. Les bras de levage de la chargeuse doivent avoir un ou deux vérins d'inclinaison de la benne à double action.			
d. Les vérins doivent avoir des bielles chromées.			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
e. Les bras de levage de la chargeuse doivent être équipés d'un raccordement rapide hydraulique Craig Quick Key qui corresponde au modèle QKMO 721 existant, n° de série 98013104.			
f. La capacité de la benne doit être d'au moins 3,0 verges cubes.			Fournir l'état :
g. La benne de la chargeuse doit avoir un bord pré-foré pour des arêtes coupantes boulonnées, et doit être munie d'une rehausse arrière intégrale.			
h. La benne de la chargeuse doit avoir une largeur minimale de 100 pouces.			Préciser l'état :
i. La benne de la chargeuse doit être équipée d'ocillets de levage à service intense.			
<b>9. RENDEMENT</b>			
a. L'effort d'arrachement SAE minimal doit être de 22 050 livres-force.			Préciser l'état :
b. La charge de basculement droit SAE doit être d'au moins 22 000 livres.			Préciser l'état :
c. La charge de basculement en inclinaison complète SAE à 40° doit être d'au moins 20 500 livres.			Préciser l'état :
<b>10. CAPACITÉ DE REMPLISSAGE</b>			
a. Le réservoir de carburant doit avoir une capacité minimale de 45 gallons impériaux.			Préciser l'état :
b. Le réservoir d'huile hydraulique doit avoir une capacité minimale de 20 gallons impériaux, et sa taille doit être suffisante pour alimenter les pompes hydrauliques et tous les circuits.			Préciser l'état :

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
<b>11. PNEUS</b>			
a. Les pneus doivent être des Michelin X Snowplus radiaux 20.5 R25 L2 à boue et neige pour chargeuse ou « l'équivalent ».			Préciser les pneus sur l'appareil proposé :
<b>12. DIVERS</b>			
a. L'entrepreneur doit fournir tous les manuels du propriétaire et d'utilisation avec l'appareil.			
b. L'entrepreneur doit fournir une vidéo de formation de l'opérateur			
c. L'entrepreneur doit fournir les garanties d'usine.			
d. Préciser le concessionnaire responsable de l'exécution des réparations requises couvertes par la garantie et fournir le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter si des réparations non couvertes sont nécessaires sur appel.			CONCESSIONNAIRE : CONTACT :
e. Des schémas des circuits hydrauliques et électriques doivent être fournis avec l'appareil.			
f. L'appareil doit être peint de couleur <b>orange</b> du matériel.			
g. L'entrepreneur doit fournir la formation d'opérateur standard à la livraison.			
<b>13. MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE QUI DOIT ÊTRE FOURNI</b>			
a. Un jeu de crochets pleins pour raccord rapide.			
b. Une benne tous usages 4-en-1 de 3 verges cubes avec dents et fixation pour un système de raccord rapide.			

**Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique - CHARGEUSE FRONTALE SUR ROUES À PNEUS EN CAOUTCHOUC - SPÉCIFICATIONS**

DESCRIPTION	CONFORME		Commentaires/référence
	OUI	NON	
c. Une benne à neige de 6 verges cubes complète avec fixation pour un système de raccord rapide.			
d. Une lame réversible à pousser la neige de 15 pieds, complète avec fixation pour un système de raccord rapide.			
e. Une fixation pour élévateur à fourches capable de lever 1 tonne, complet avec fixation pour un système de raccord rapide.			
<b>14. SYSTÈME DE GRAISSAGE AUTOMATIQUE</b>			
a. L'équipement doit être fourni avec un système de graissage automatique GROENVELD CPL ou un « équivalent », de type embarqué, dans lequel l'ensemble réservoir et pompe soit monté dans un espace pratique pour le remplissage, et soit protégé contre les éléments.			Préciser le système proposé :
b. Le système de graissage automatique doit être raccordé à tous les points de lubrification, sauf les arbres d'entraînement et les autres pièces rotatives semblables.			
c. Les ensembles réservoir et pompe doivent être montés dans un endroit pratique pour le remplissage et doivent être protégés contre les éléments.			